



Licence professionnelle Métiers de la comptabilité : fiscalité

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers de la comptabilité : fiscalité. 2017, Université de Limoges. hceres-02027576

HAL Id: hceres-02027576

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027576>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : Fiscalité

Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Limoges

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle *Métiers de la gestion et de la comptabilité*, spécialité *fiscalité* de l'IUT (Institut universitaire de technologie) forme de futurs collaborateurs de cabinets d'expertise comptable ou intervenant dans la gestion administrative ou financière d'entreprises de type TPE, PME ou PMI. La formation a été ouverte l'année universitaire 2012-2013.

Elle vise à l'acquisition des connaissances et de l'application pratique de la fiscalité courante des entreprises en leur apportant un service adapté à leurs besoins de fiscalité liée à la vie des affaires.

Cette licence privilégie la dimension professionnelle par la voie de l'apprentissage et du partenariat étroit avec l'Ordre des experts comptables, ainsi que la forte présence d'intervenants professionnels dans son enseignement théorique.

Cette licence ne fonctionne qu'une année sur deux, en alternance avec le DUCG (Diplôme universitaire de comptabilité et de gestion) et accueille un effectif maximal de 12 apprentis.

Avec le DUCG, et la dispense dont bénéficie la licence pour les UE 2, 4, 9, 12 et 13 du DCG (Diplôme de comptabilité et de gestion), la préparation de ce dernier représente un des principaux objectifs de la formation.

Avec ce format, cette licence présente une vraie singularité tant sur le plan régional que national, avec un recrutement provenant essentiellement de formation de type BTS et IUT.

Analyse

Objectifs

Cette formation vise les métiers de la comptabilité, du contrôle comptable et financier, et des activités relevant la gestion administrative et financière des TPE, PME et PMI. Elle concerne principalement les cabinets d'expertise comptable, en ciblant directement les compétences plus spécifiques de fiscalité des entreprises.

Cette formation vise également l'obtention de dispenses entrant dans le cadre du DCG, Diplôme de comptabilité et de gestion. Dans ce cadre, elle élargit le cadre des compétences liées à la fiscalité.

Cette formation mobilise un enseignement théorique important aussi bien en comptabilité, droit fiscal et droit des sociétés, qu'en d'autres disciplines nécessaires à la gestion des entreprises.

Bien qu'orientée vers la fiscalité courante au service des entreprises, cette formation, à elle seule, ne permet pas une insertion rapide et immédiate dans le secteur professionnel visé, sauf à justifier de bases solides acquises antérieurement dans des formations de type BTS ou IUT.

Organisation
<p>Cette formation repose sur un dispositif d'alternance par la voie de l'apprentissage.</p> <p>Cette licence professionnelle des métiers de la comptabilité et de la gestion, spécialisée en fiscalité, est proposée une année sur deux, en alternance avec le DUCG, Diplôme universitaire de comptabilité et de gestion. La justification de cette alternance n'est pas claire tout comme en pratique l'année de formation et de diplomation des étudiants : le dossier d'autoévaluation indique qu'il y a 12 apprentis recrutés en N-1 et 12 recrutés en N mais qui ne sont inscrits qu'en N, soit une promotion maximale de 24 étudiants tous les deux ans.</p> <p>La fiscalité, UE 2 de la formation, ne figure que pour 10 sur 60 des crédits affectés aux enseignements, et 148h sur 512h en volume horaire. Les UE 3 et 4 portent la même dénomination de « Mise en situation professionnelle », et ne distingue pas très clairement la mise en œuvre spécifique du projet tuteuré. Ce déséquilibre pour une LP spécialisée en Fiscalité dans la répartition des crédits est peu judicieux.</p> <p>L'intrication des deux formations, LP et DU, ne permet pas d'entrevoir réellement l'insertion professionnelle pour les diplômés pour une seulement des deux.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Cette licence professionnelle repose sur un partenariat très étroit avec l'Ordre des experts comptables. Même si l'environnement lié aux autres entreprises est allusif, ce partenariat assure une perspective réelle d'employabilité.</p> <p>Cette licence, la seule de ce type en apprentissage, est également la seule proposée sur ce contenu à l'échelon régional.</p> <p>Le couplage LP-DU avec une alternance sur 2 ans apparaît également très singulière dans l'environnement universitaire, et le contexte LMD.</p>
Equipe pédagogique
<p>Les professionnels (experts comptables, avocats, cadres entreprise), avec 7 intervenants, représentent 57,4% des heures d'enseignement de la LP en lien direct avec les métiers et les objectifs de cette licence, ce qui est significatif et conforme au format de la licence.</p> <p>Le reste de l'équipe est constitué d'un enseignant-chercheur et cinq enseignants, (4 agrégés et 1 certifié), mais un seul intervient directement sur la spécialité fiscale.</p> <p>La bonne fréquence de réunions de l'équipe pédagogique, soit 4 fois par an, incluant le conseil de perfectionnement, peut contribuer utilement à l'efficacité de celle-ci.</p> <p>La responsabilité pédagogique est confiée à un agrégé et la gestion administrative du cycle est assurée par le service formation continue /Relation entreprises de l'IUT en lien avec le CFA (Centre de formation par apprentissage).</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Sur les deux années de référence du contrat quadriennal de développement (2012/2013 et 2014/2015) les effectifs sont de 21 et 23 étudiants.</p> <p>Les étudiants de cette licence proviennent essentiellement de formation IUT et BTS. Les taux de réussite sont en baisse : 90% en 2012/2015 et 70% en 2014/2015.</p> <p>Le taux d'insertion, à l'issue de la licence est moyen (65 % en 2014), du fait de poursuite d'études (27 % en 2014).</p> <p>Cette poursuite d'études se fait principalement en direction du master <i>Comptabilité, contrôle, audit</i> de Limoges, ce qui n'est pas la finalité d'une licence professionnelle.</p>
Place de la recherche
<p>La faiblesse de la place de la recherche provient de la nature de la formation, et de la faible présence d'enseignants-chercheurs. Ainsi, parmi les intervenants, un seul enseignant-chercheur en droit est rattaché à l'équipe OMIJ (Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques).</p>
Place de la professionnalisation
<p>La place importante de l'alternance par la voie de l'apprentissage contribue à renforcer la place de la professionnalisation dans cette formation. L'intervention significative, tant en volume qu'en nombre, de professionnels accentue cette tendance.</p> <p>Néanmoins, l'absence de distinction claire entre le mémoire d'apprentissage, la soutenance du stage, et le projet tuteuré, réduit la portée des UE de professionnalisation.</p>

Place des projets et des stages
<p>L'apprentissage assure une période en entreprise significative (34 semaines). L'UE 3 « projet tuteuré » représente 25% des coefficients (notation finale) et des crédits européens, mais le volume d'heures assigné n'est pas mentionné. La place importante accordée à l'apprentissage, et au projet tuteuré dans cette formation, n'exonère pas de décrire plus précisément les modalités d'accompagnement durant ces phases, ainsi que les outils de suivi utilisés. L'organisation conjointe des projets et des stages ne semble pas appropriée. Le projet tuteuré devrait y être géré indépendamment du stage et pendant les périodes à l'université.</p>
Place de l'international
<p>La spécialisation juridique et fiscale, et son rayonnement local, réduit complètement la place de l'environnement international. La dimension internationale n'est présente que par le biais des UE d'anglais professionnel (46 h), et la préparation au TOEIC (Test of english for international communication). L'impact des normes internationales dans la comptabilité française, et celui des échanges commerciaux internationaux dans la fiscalité des entreprises, n'est pas mentionné.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>L'origine des étudiants (IUT et BTS) traduit une filière privilégiée pour le recrutement de cette formation. Une mise à niveau de 20 h en comptabilité est proposée pour les candidats qui le nécessiteraient. Il ne semble pas exister un système de tutorat, ou d'accompagnement particulier. Les passerelles avec d'autres formations restent allusives (master <i>CCA</i>), ainsi que les informations sur les dispositifs d'aide à la réussite. Aucune mention explicite des modalités de sélection des étudiants n'est faite.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>L'enseignement est traditionnel, en présentiel. Les modalités d'enseignement n'offrent pas de particularités, si ce n'est l'accent mis sur l'apprentissage La notion de système d'information n'est pas présente dans le programme de la formation, qui reste sur une dimension très technique. Les étudiants utilisent les outils informatiques professionnels (logiciels comptables, outils de télé-déclaration) et Internet pour la gestion de dossiers professionnels. L'utilisation d'outils collaboratifs permettrait de gérer de vrais projets tuteurés de groupe.</p>
Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation des UE 1 et 2 repose que sur des notes de travaux dirigés. L'évaluation de l'UE 3 « Projet tuteuré » ne repose que sur l'appréciation du mémoire écrit d'apprentissage. Elle devrait reposer sur un projet, objet d'un rendu écrit et présenté à l'oral. Celle de l'UE 4 est basée sur la soutenance du mémoire d'apprentissage. Le jury est composé de professionnels (2/5) et d'enseignants (3/5) en cohérence avec la formation.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le livret d'apprentissage est l'outil privilégié pour le suivi de l'acquisition de compétences. Il est renseigné mensuellement, et les évaluations sont visées par le maître d'apprentissage et le responsable pédagogique. Les exigences du programme et l'ensemble du supplément au diplôme ne reflètent pas clairement et précisément les compétences acquises au terme de cette formation.</p>

Suivi des diplômés

L'enquête annuelle, effectuée par le responsable pédagogique, est complétée par celle du CFA, et celle du carrefour des étudiants de l'université de Limoges, faite tous les 4 ans.
Le taux de retour des enquêtes internes est moyen et pourrait sans doute être amélioré compte tenu de la faiblesse des effectifs et de la proximité des stagiaires.
Le caractère récent de cette formation limite le recul des enquêtes.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

La réunion annuelle du conseil de perfectionnement, regroupant les maîtres d'apprentissage, les apprentis, le corps enseignant, permet une bonne évaluation de l'année écoulée. Alors que le rôle de ce conseil reste allusif dans la présentation de la licence.
L'autoévaluation, même sommaire, est prise en compte dans les mesures d'amélioration apportées à la formation.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Forte présence de professionnels renforçant la dimension technique et professionnelle.
- Partenariat étroit avec l'Ordre des experts comptables répondant aux besoins de la profession.
- Présence déterminante de l'apprentissage.

Points faibles :

- Positionnement très ambigu de la formation par son adossement à une préparation au DCG et une structuration de l'organisation peu compréhensible.
- Manque de pertinence sur la spécialisation en fiscalité et d'identification claire des compétences théoriques acquises.
- Perspective d'une poursuite d'études de la licence qui contrecarre la qualification professionnelle de celle-ci.

Avis global et recommandations :

Cette licence vise essentiellement la préparation du DCG en alternance sur deux ans, par la combinaison d'un DU et d'une LP, par la voie de l'apprentissage. Il en résulte des imprécisions ou des lacunes dans son contenu.

Cette licence bénéficie cependant d'un fort apport de compétences professionnelles permettant des opportunités de qualification comptable et fiscale de collaborateurs d'entreprises ou de cabinets d'expertise comptable.

Le positionnement de cette licence est peu clair par rapport à la préparation du DCG qui intervient dans la suite de cette licence dans le cadre d'un diplôme universitaire. Par ailleurs, le volume des heures de fiscalité est faible par rapport à la spécialité visée, le contenu correspondant plus à une licence professionnelle comptabilité finance voire à une licence en *Comptabilité, contrôle, audit*.

Observations de l'établissement

Limoges, le 19 mai 2017

Alain CELERIER,
Président de l'Université de Limoges

à

Monsieur le Président du HCERES
A l'attention de Monsieur le Directeur du Département
d'Évaluation des Formations
2 rue Albert Einstein
75 013 PARIS



Affaire suivie par
Virginie Lefebvre
Directrice des Etudes
Tél. 05.55.14.92.81
virginie.lefebvre@unilim.fr

et Pascale TORRE
Vice-présidente CFVU
pascale.torre@unilim.fr

Réf : PFIP/DE/ML/1196

OBJET :

**Réponse aux observations sur le rapport d'évaluation de la formation
Licence Professionnelle des métiers de la Gestion et de la Comptabilité -
Fiscalité**

Monsieur le Président,

La gouvernance de l'Université de Limoges et l'équipe de formation remercient le comité d'évaluation HCERES et ses différents membres pour le travail d'expertise réalisé et la qualité des échanges.

Le rapport qui en résulte analyse en profondeur le bilan de cette formation sur la période d'évaluation 2011-2016. Nous nous engageons à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Les observations du comité sur les différents critères de l'évaluation ne conduisent donc pas à des remarques particulières.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.



Alain CELERIER